

*Le budget*

Dans d'autres pays, surtout au Royaume-Uni, ces traditions sont rigoureusement respectées. Lorsqu'une fuite budgétaire se produit, même si elle peut sembler de peu d'importance, le ministre des Finances démissionne, sauf au Canada. Nous nous rappelons tous l'incident de 1947 qui a entraîné la démission du ministre des Finances travailliste Hugh Dalton, parce que juste avant d'entrer à la Chambre il avait dit à un journaliste qui lui demandait si la taxe sur le tabac serait modifiée que la taxe serait effectivement modifiée, changée. Parce que ce renseignement avait été publié dans les journaux avant qu'on ne l'annonce à la Chambre, le ministre avait dû démissionner.

Même au Canada, madame le Président, le parti libéral avait auparavant l'habitude de respecter dans une certaine mesure les traditions parlementaires. En 1963, Walter Gordon, qui était alors ministre des Finances, a remis sa démission. Le premier ministre Pearson ne l'a pas acceptée, mais M. Gordon avait offert de démissionner parce qu'il avait consulté quatre économistes, quatre personnes qui ne faisaient pas partie du ministère des Finances pour l'aider à rédiger son exposé budgétaire. Les économistes ne faisaient pas partie du gouvernement et connaissaient les détails du budget. Parce que le ministre les avait consultés et parce que cette affaire avait causé un véritable scandale quand elle avait été divulguée, M. Gordon avait offert sa démission. C'était à l'époque où il restait un peu de conscience au parti libéral. Quand il est arrivé au pouvoir en 1963, il y a 20 longues années, il tenait compte dans une certaine mesure des traditions parlementaires de la Chambre des communes et le ministre des Finances de l'époque avait offert sa démission, même si elle n'avait pas été acceptée.

Maintenant, le premier ministre (M. Trudeau) ne se préoccupe pas des traditions parlementaires. Quand il était question de l'affaire Gillespie il y a quelques mois, même lui a pourtant semblé reconnaître qu'une violation du secret budgétaire devait entraîner la démission du ministre des Finances. Le 18 février, comme l'indique la page 22978 du Hansard, il a parlé de l'affaire Dalton à la Chambre et déclaré que Dalton avait divulgué par inadvertance un secret budgétaire, que c'était traditionnellement une chose qu'il ne fallait pas faire et que cela avait incité Dalton à démissionner.

L'affaire Dalton est tout à fait semblable à l'affaire Lalonde, monsieur le Président. Les deux ministres ont par inadvertance, et nous convenons que c'était par inadvertance, laissé échapper des renseignements importants à propos de leur budget à la presse juste avant la présentation de l'exposé budgétaire. L'affaire d'avril dernier est encore plus grave que l'affaire Dalton parce qu'elle s'est produite plus d'un jour avant la présentation de l'exposé budgétaire. En Angleterre, le ministre des Finances avait démissionné immédiatement. Ce n'est pas ce qui se fait au Canada. Monsieur le Président, on ne pourrait pas se débarrasser du ministre des Finances actuel avec un bâton de dynamite. Il faudrait beaucoup de dynamite ou un gros tremblement de terre pour que le ministre des Finances quitte ses fonctions actuelles au gouvernement. Peu importe ce qui se passe, il n'a nullement l'intention de partir. Qu'a-t-il fait? Au lieu d'offrir de démissionner, il a essayé de se tirer du pétrin en modifiant les parties du budget qui avaient été divulguées avant de les lire à la Chambre le 19 avril. Qui plus est, le premier ministre l'a approuvé, monsieur le Président.

● (1520)

J'ai ici un document qui indique les changements et les choses qui ont été ajoutées au budget. Le ministre a augmenté les dépenses de 200 millions de dollars dans le cadre du supposé programme de création d'emplois, qui n'en crée toujours pas. Il a accru le déficit de 200 millions de dollars répartis sur les deux prochaines années. Le déficit a atteint 31.3 milliards de dollars en 1983. Vous vous demandez peut-être, monsieur le Président, si cela a changé quoi que ce soit. Eh bien, voici comment cela a changé les choses. Le 19 avril, le lendemain de la fuite budgétaire, à 10 heures du matin, le Dow Jones canadien disait ceci:

D'après les agents de change, la nouvelle d'une fuite concernant l'exposé budgétaire que le ministre des Finances Marc Lalonde doit faire ce soir, et d'après laquelle il y aura un déficit estimatif de 31.2 milliards pour l'année budgétaire en cours a encore affaibli la devise canadienne. A ce qu'ils disent, la devise canadienne a fléchi jusqu'à 80.66 ce matin avant que la Banque du Canada n'intervienne.

Voilà une partie des dommages causés par la fuite budgétaire, monsieur le Président. Elle a affaibli le dollar canadien le lendemain matin. Plus encore, elle a affaibli la confiance du pays envers la crédibilité du ministre, si confiance il y avait encore. Franchement, je n'ai jamais eu tellement confiance dans sa crédibilité. Toutefois, il est compétent. Je crois que c'est un ministre compétent. Pour ce qui est de sa crédibilité, la performance économique du gouvernement depuis trois ou quatre ans et le nouveau programme énergétique du ministre n'ont pas de quoi la renforcer. Avec des fuites budgétaires de ce genre, avec ses façons surnoises et insultantes, avec ce genre de débraillé, un ministre des Finances perd toute la crédibilité qu'il pouvait avoir.

Le ministre fait un exposé budgétaire. Il l'envoie par la poste d'un bout à l'autre du pays. Et ensuite un document part pour dire aux gens qui viennent de lire l'exposé que le montant du programme spécial de relance n'est pas de 4.6 milliards qu'il faut lire 4.8 milliards. Peut-être sommes-nous déjà en 1984. Peut-être sommes-nous à l'âge des voyeurisme des médias. Vous lisez un budget qu'on vient de préparer et d'imprimer, mais voilà un autre document où le ministre dit qu'il ne s'agit pas de 4.6 milliards, mais de 4.8. Que le déficit n'est pas de 31.2 milliards, mais de 31.3. Et tous ces changements ont été faits du jour au lendemain.

Cela ressemble un peu à ce qui s'est passé avec les lignes directrices publiées par le premier ministre à propos des conflits d'intérêts. Nous nous souvenons tous que durant l'affaire Gillespie, le premier ministre a tout excusé. Or, le 28 avril 1980, il avait envoyé à chacun de ses ministres une lettre accompagnée des lignes directrices relatives au conflit d'intérêts. Il y disait:

Le principe de l'objectivité et du désintéressement dans l'exercice des fonctions officielles est au cœur même de notre régime gouvernemental. Il est essentiel que les ministres aient une conduite irréprochable et qu'ils vaquent à leurs affaires personnelles de façon qu'elles n'entrent pas en conflit, et ne semblent pas entrer en conflit, avec leurs fonctions et responsabilités publiques.

Voilà ce que pensait le premier ministre en avril 1980. Mais il y a eu l'affaire Gillespie. Il était clair que tous les deux, le ministre des Finances et l'actuel ministre de l'Énergie (M. Chrétien) avaient violé ces lignes directrices. Ils leur avaient